

PLUi de la CCCR

Observations du Pic Noir

Préambule :

En tant que PPA, nous avons assisté aux réunions des 16 Octobre et 7 Novembre et avons alors envoyé nos propositions. Après lecture de l'arrêté du PLUi, vous trouverez ci-dessous nos réflexions sur ce qui nous semble très important ou incomplet.

01 Rapport de présentation. Etat initial de l'environnement

01H EIE Paysage patrimoine PLUi p.18

Nous vous joignons les fiches patrimoine établies pour le précédent PLU afin que vous puissiez en tenir compte dans l'inventaire du patrimoine bâti de Nouzilly (dossier de fiches joint).

01K EIE Milieux physiques PLUi p.11 et 12

Zones Humides ; l'étude menée sur le bassin versant de la Brenne par la SEPANT en 2015 est citée et mais rien sur celle concernant le bassin versant de la Choisille menée elle aussi par la SEPANT. Cette étude a été renvoyée de nouveau à Urban'ism-Audicé le 28 Oct 2019.

01O EIE Milieux naturels PLUi Annexes

Dans les annexes, il serait souhaitable d'ajouter le dossier établi par la SEPANT et envoyé à Quentin Riochet par Damien Avril le 28 Oct 2019 après notre réclamation.

03 OAP

Doc O3_PAP_PLUi_Castelrenaudais_arrêté.pdf

p 89, 90, 91 OAP-NOU-3 Bellevue :

Une haie est prévue le long de la RD 5; elle présente les inconvénients suivants:

- obstruction complète du cône de vue sur l'église lorsque l'on arrive de Beaumont
- obstruction de la vue vers la campagne depuis les futures constructions sur la vallée
- impossibilité de l'entretenir correctement si un cheminement public ne l'accompagne pas de tout son long (ce que nous avons sollicité pour obtenir la continuité d'un cheminement doux vers les Chaintres, le long de la route de Beaumont) (3 photos jointes).

04 Réglement

Doc 04b_NOU1_RegGraph_CC_Castelrenaudais_Nouzilly-Bourg.pdf

NOU 4 n'intègre pas les regards d'eau usées, ce qui faciliterait l'entretien.

NOU 18 surdimensionnée par rapport aux besoins!

Doc 04c_NOU2_RegGraph_CCCR_Nouzilly-TC Nord.pdf

NOU 8 est très grande par rapport à son objet: pourquoi ne pas en profiter pour y associer la création d'une roselière en sortie de station d'épuration?

NOU 10 le cheminement doux prévu pour relier l'INRA ne pourrait –il pas être tracé de l'autre côté de la route au nord d'un bout à l'autre pour éviter d'impacter la mare située le long de la route avant le chemin d'accès au Pont Vert et d'avoir à traverser la route ou, mieux, prévoir un contournement de cette mare en l'englobant dans l'espace réservé. D'autre part, il serait très souhaitable de le prévoir bordé d'arbres en harmonie avec les autres voies desservant l'INRA (en harmonie avec une caractéristique paysagère forte du site).

La proposition de créer des cheminements doux desservant l'INRA depuis Saint-Laurent , Crotelles et Monnaie n'a pas été retenue.

Doc 04b_NOU1_RegGraph_CC_Castelrenaudais_Nouzilly-Bourg.pdf

Doc 04c_NOU2_RegGraph_CCCR_Nouzilly-TC Nord.pdf

Doc 04c_NOU3_RegGraph_CCCR_Nouzilly-TC Sud.pdf

Les espaces boisés protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme sont repérés par une trame inclinée hachurée continue et discontinue verte. Pourquoi tous les bois n'ont pas cette trame? Il semblait acquis que les bois existants ne pouvaient pas être supprimés.

05 Annexes

051 b Nouzilly Sud Est captage des 4 fontaines

Le tracé du périmètre de protection à Bel-Air n'est pas conforme au tracé de 2012 , il doit longer le chemin Cr 45 au nord (plan joint).

Implantation antennes relais:

Nous avons proposé l'adoption d'une charte de relation avec les opérateurs afin de définir l'emplacement des antennes qui présente le moins de nuisances environnementales. Celle-ci aurait pu être citée et/ou mise en annexe.